# La rémunération de votre assistant maternel agréé

### Accueil régulier

sur 52 semaines:

Exemple

Nathalie et Jean Mercier font garder leur fille Laura âgée de 3 ans par Josette Pasquier, assistante maternelle agréée.



Josette gardera Laura du mardi au vendredi de 9 h à 17 h soit 32 h par semaine et 47 semaines au total dans l'année.

Tel que prévu au contrat de travail, le salaire horaire net est de  $3 \in$ ,  $3,20 \in$  pour les heures complémentaires et  $3,50 \in$  pour les heures majorées.

### Comment calculer le salaire mensualisé de Josette ?

- = (Nombre d'heures de travail par semaine  $\times$  52)  $\div$  12 mois = Nombre d'heures de travail par mois  $\times$  Salaire horaire net
- = (32 h x 52 semaines) ÷ 12 = 138,66 x 3 € = **416 €**

### Comment calculer le nombre d'heures normales mensualisées ?

- = (Nb d'heures d'accueil par semaine x 52 semaines) ÷ 12
- =  $(32h \times 52 \text{ semaines}) \div 12 = 138,66 \text{ arrondis à } 139 \text{ h}^*$
- \* Le nombre d'heures à déclarer doit suivre la règle des arrondis suivante :
- si la décimale est inférieure à 0.5, vous arrondissez à l'entier inférieur
- si la décimale est supérieure ou égale à 0.5, vous arrondissez à l'entier supérieur

### Comment calculer le nombre de jours d'activité mensualisés ?

- = (Nb de jours d'accueil par semaine x 52 semaines) ÷ 12
- =  $(4 \text{ j x } 52 \text{ semaines}) \div 12 = 17,33 \text{ arrondis à } 18 \text{ jours**}$
- \*\* Le nombre de jours d'activité à déclarer doit être arrondi à l'entier supérieur.

## [...]

Exceptionnellement, le mois suivant, Josette garde Laura 50h au lieu de 32h prévues au contrat de travail pendant la 2° semaine.

## Quelle est la nature des heures effectuées pendant la semaine de 50 h ?

- Les heures effectuées, prévues au contrat de travail, sont des heures normales : 32 h.
- Les heures effectuées entre 32 h et 45 h par semaine sont des heures complémentaires : 13 h. Elles sont rémunérées à un taux majoré de 3,20 € net de l'heure.
- Les heures effectuées au-delà de 45 h par semaine sont des heures majorées : 5 h.
  Elles sont rémunérées à un taux majoré de 3,50€ net de l'heure.

#### Comment calculer le salaire de Josette ce mois-ci?

- $= \mbox{(Salaire mensualis\'e} + \mbox{R\'emun\'eration des heures compl\'ementaires} + \mbox{R\'emun\'eration des heures major\'ees)}$
- =  $416 + (13h \times 3,20 €) + (5h \times 3,50 €) = 475,10 €$

### Comment remplir la déclaration Pajemploi ce mois-ci?

Case « Nombre d'heures complémentaires et majorées » :

- Distinguer les deux et inscrire 13h complémentaires et 5h majorées
- Salaire horaire net d'une heure normale :  $\mathbf{3} \in$

Case « Nombre de jours d'activité » : 18 jours

Case « Salaire net total »: 475,10€

### [[...]

Le mois suivant, Josette est absente pour motif familial pendant 2

pas Laura pendant 8 jours soit 64 heures au total (8 j x 8 h). Josette aurait dû, réellement, garder Laura 17 jours ce mois ci, soit 136 heures (17 j x 8 h), or, elle ne la garde que 9 jours.

### Comment calculer le salaire de Josette ce mois-ci?

- = Salaire mensualisé [(salaire mensualisé x Nb d'heures d'absence)  $\div$  Nb d'heures qui auraient dû être effectuées]
- = 416 ([(416 x 64) ÷ 136] = **220,24** €

#### Comment remplir la déclaration Pajemploi ce mois-ci?

Case « Nombre d'heures normales » : Salaire mensuel ÷ Taux horaire = 220,24 ÷ 3

= 73,41 arrondis à **73 h** 

Case « Nombre de jours d'activité » : 9 jours réellement travaillés

Case « Salaire net total » : 220,24 €